

Syngenta Group publiera ses premiers résultats semestriels la semaine du 24 août

Communiqué de presse

Bâle, Suisse, le 22 juillet 2020

Syngenta Group, créé le 18 juin 2020, publiera ses premiers résultats semestriels la semaine du 24 août.

Aujourd'hui, deux entités de Syngenta Group, Syngenta Crop Protection et Syngenta Seeds, ont publié leurs résultats semestriels.

Des informations financières plus détaillées de Syngenta AG sont disponibles sur : www.syngenta.com

A propos de Syngenta Group

[Le groupe Syngenta](#), dont les racines remontent à plus de 250 ans, figure parmi les leaders mondiaux dans le secteur de l'innovation agricole. Ses 48 000 collaborateurs travaillant dans plus de 100 pays œuvrent à la transformation de l'agriculture grâce à des produits et technologies révolutionnaires qui jouent un rôle essentiel pour permettre à la chaîne alimentaire de nourrir la population mondiale de manière sûre, durable et respectueuse de notre planète. Basé en Suisse et détenu par des investisseurs chinois, le Groupe tire sa force de ses unités d'affaires – [Syngenta Crop Protection](#) dont le siège se trouve en Suisse, Syngenta Seeds dont le siège est aux États-Unis, [ADAMA](#) qui a son siège social en Israël et Syngenta Group China – qui fournissent des moyens inégalés dans le secteur pour servir les clients où qu'ils se situent.

Contact

Head of Global Media Relations
Graeme Taylor
+41 79 309 20 68
media@syngentagroup.com

Syngenta Group



La protection des données est importante pour nous. Vous recevez cette publication conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 1 lettre f du RGPD (« intérêt légitime »). Cependant, si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres informations sur Syngenta Group, il vous suffit de nous envoyer un bref

[message](#) informel et nous ne traiterons plus les informations vous concernant à cette fin. Vous trouverez également de plus amples informations dans notre [politique de confidentialité](#).

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce document peut contenir des déclarations prospectives, qui sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats très différents de ceux annoncés. Pour le groupe Syngenta, ces risques et incertitudes sont, notamment, les risques liés aux procédures judiciaires, aux autorisations réglementaires, au développement de nouveaux produits, à l'intensification de la concurrence, au risque de crédit client, à la conjoncture économique générale et aux conditions de marché, à la conformité et aux mesures correctives, aux droits de propriété intellectuelle, aux réorganisations internes, à la dépréciation des actifs incorporels, à la façon dont les consommateurs perçoivent les cultures et organismes génétiquement modifiés ou les produits chimiques de protection des cultures, aux variations climatiques, aux fluctuations des taux de change et/ou des prix des matières premières, aux dispositions d'approvisionnement auprès d'une source unique, à l'incertitude politique, aux catastrophes naturelles et aux atteintes à la sécurité des données ou autres perturbations des systèmes informatiques. Le groupe Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les hypothèses modifiées ou d'autres facteurs.